

On considère qu'il n'est pas bien de disposer de ces renseignements qui sont secrets et que l'on ne communique pas à la personne visée, mais que c'est aussi mal de révéler ces renseignements dont le secret est alors levé, parce que les gens portent des jugements qui ne sont pas le jugement du professeur lorsqu'il avait écrit ses remarques.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dieu merci, c'est ainsi que Johny est devenu député libéral!

M. MacFarlane: Voici un autre exemple: En tant que doyen, je me suis occupé des étudiants dans une université, et j'en suis rapidement arrivé à la conclusion que lorsqu'il fallait accorder à un étudiant un prêt universitaire, j'avais absolument besoin de noter des renseignements qui n'étaient pas des notes sur la nature du problème, sur le fait qu'il pouvait avoir son origine dans la famille de l'étudiant, que c'était un problème d'ordre personnel, ou d'ordre moral ou d'ordre criminel; j'estimais que je n'avais absolument pas à noter cela pour que quelqu'un d'autre puisse le lire à un autre moment et d'un point de vue différent.

● (1750)

Et je me souviens fort bien qu'à la fin de chaque année, je détruisais personnellement tous les dossiers, et que je laissais uniquement au comptable un relevé des sommes dues, \$300, \$450, etc. Parce que si quelqu'un avait lu ce que j'avais écrit, mon appréciation, il ne l'aurait pas vue de la même façon et n'aurait pas disposé des mêmes renseignements que moi. De sorte que ce genre de correspondance confidentielle est importante. On y dit certaines choses en tenant compte des circonstances.

Je pense qu'il est temps, si nous voulons progresser dans le domaine des relations de travail dans l'industrie, de commencer à considérer les sociétés comme des grandes familles. Les sociétés, comme les syndicats, sont constituées de personnes et ne sont pas des objets inanimés. On peut en souiller le caractère. On peut s'en servir à des fins destructives et en dévier la fonction en citant une simple phrase et en la présentant sous un certain jour.

Je suis donc fier de m'associer à ceux qui se sont opposés à la communication de ces documents. Mais je suis aussi heureux de m'associer à la préoccupation que je sais sincère manifestée par le député d'Oshawa-Whitby à l'égard des travailleurs. Mais il arrive que quelqu'un demande le dossier de quelqu'un d'autre pour disculper cette personne et que le dossier nuise en fait aux parties concernées.

M. Broadbent: Le député me permet-il de lui poser une question?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Le député se lève pour poser une question. Le député de Hamilton Mountain permet-il qu'on lui pose une question?

M. MacFarlane: Non, madame l'Orateur, je n'ouvre jamais la bouche devant de soi-disant experts.

United Aircraft

[Français]

M. J.-J. Blais (Nipissing): Madame le président, il me fait plaisir de faire miens les derniers commentaires du député d'Hamilton Mountain (M. MacFarlane) visant le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), lorsqu'il parle de son intérêt dans les relations syndicales. De même, je puis aussi faire mienne la sympathie qu'ont exprimée et le député d'Hamilton Mountain et le député d'Oshawa-Whitby vis-à-vis du problème qui se pose à la *United Aircraft* de Longueuil. C'est un problème qui dure depuis déjà trop longtemps, et je voudrais m'associer au député d'Oshawa-Whitby qui désire voir la fin de ce conflit.

Malheureusement, je ne crois pas que je puisse être d'accord sur la motion qui a été présentée par le député. Évidemment, le député a essayé très fort de trouver une justification de la production des documents. Malheureusement, madame le président, il n'a pu le faire parce qu'évidemment la documentation qu'il demandait contient déjà des renseignements, selon ce qu'il prétend, qu'il a obtenus du ministre.

[Traduction]

Vous vous souvenez sans doute, madame l'Orateur, des deux principaux arguments du représentant d'Oshawa-Whitby: d'abord, il suppose que la correspondance entre la *United Aircraft* et le ministère de l'Industrie et du Commerce indiquerait certaines pressions de la part du ministère au sujet des questions ouvrières; ensuite, que le présumé contrat entre le ministère et la *United Aircraft* interdirait à celle-ci le transfert de travail de ses usines du Canada à celles des États-Unis.

N'en déplaise au député, en ce qui concerne ces deux arguments, il a déjà les renseignements voulus. Il a demandé au ministre, à la Chambre, s'il y avait des lettres au sujet de la question ouvrière et la réponse qu'on lui a donnée laissait entendre que l'état des relations entre les ouvriers de Longueuil et la *United Aircraft* ne regardait nullement le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie).

Le ministre de l'Industrie et du Commerce se rend parfaitement compte des obligations du gouvernement fédéral, beaucoup plus que le député d'Oshawa-Whitby qui, de toute évidence, ne comprend pas que lorsque des conflits ouvriers éclatent entre les travailleurs d'une province et une compagnie dans cette même province, l'état de ces relations doit faire l'objet d'une mesure législative de l'Assemblée législative provinciale. En fait, le conflit à la *United Aircraft* atteint des ouvriers de la province de Québec et une compagnie exploitant une entreprise dans cette même province; donc, le problème est entièrement du ressort de cette province.

Lors du débat sur le bill C-32, les membres de ce parti demandaient à cor et à cri de sauvegarder la juridiction provinciale. Un de leurs députés de la Saskatchewan disait que le gouvernement fédéral s'occupait de questions du ressort provincial qui ne le regardaient pas. Je suis surpris que le chef de ce parti veuille s'occuper de choses qui ne le concernent pas et qui ne concernent pas non plus les députés.